LES MODALITES DE LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Conscients de la difficulté que peut représenter la recherche d'un établissement disposant d'un véhicule adapté pour passer le permis de conduire ou effectuer une régularisation de permis, nous souhaitons faciliter les démarches des personnes concernées.

Notre établissement d'enseignement de la conduite est en mesure d'accompagner et de former des personnes en situation de handicap grâce à un véhicule spécialement aménagé.

Notre véhicule est équipé de différents dispositifs permettant de s'adapter aux besoins de chaque conducteur, notamment :

- Une boule au volant et un satellite ;
- Des commandes d'accélérateur et de frein au volant ;
- Un accélérateur au pied gauche.
-

Locaux (Accessibilité)

- Accessibilité fauteuil roulant porte d'entrée

- Sanitaires adaptés PMR.

- Bureaux adaptés PMR

Vous devez remplir les 2 conditions suivantes pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire :

• Avoir l'âge requis pour la catégorie de permis que vous souhaitez passer Par exemple, pour le permis B , vous pouvez vous inscrire à l'examen à partir de l'âge de 16 ans (ou 15 ans si vous choisissez l'apprentissage anticipé de la conduite). Vous devez avoir 17 ans pour obtenir le permis B.

• Être reconnu apte par un médecin agréé lors d'un contrôle médical